

RESOLUTION OIV/VITI 424/2010

CONSERVATION DES RESSOURCES GENETIQUES DE LA VIGNE

L'ASSEMBLEE GENERALE

SUR PROPOSITION de la Commission I « Viticulture »,

VU l'état d'avancement des travaux développés au sein du Groupe d'Experts « Ressources génétiques et sélection de la vigne »,

CONSIDERANT la nécessité impérieuse de protéger au niveau mondial le patrimoine inestimable que représentent les variétés et espèces de vigne face aux risques de plus en plus pressants d'érosion génétique, de disparition définitive de génotypes originaux et d'appauvrissement global de la diversité,

CONSIDERANT les très nombreux travaux scientifiques récemment publiés en matière d'analyse de la diversité et de génétique de la vigne et les résultats obtenus,

CONSIDERANT l'intérêt stratégique des ressources génétiques en matière de perspectives d'amélioration de la vigne,

RECOMMANDE aux pays membres :

- d'entreprendre le plus rapidement possible de larges campagnes de prospection visant à répertorier le matériel végétal sauvage et cultivé en danger et à identifier, le cas échéant, les génotypes originaux ou non encore décrits et référencés,
- de favoriser et de promouvoir, y compris via des réglementations spécifiques, toutes les possibilités de conservation in situ de ce matériel végétal (protection des plantes et des espaces naturels et conservation à la ferme),
- de soutenir activement les actions de recherche destinées à améliorer les différents systèmes (y compris double de sécurité) et modes de conservation possibles : ex situ (collections de plein champs, serres), in vitro et par cryoconservation,

ET DECIDE de confier à l'OIV l'élaboration d'un inventaire mondial des conservatoires de ressources génétiques consacrés à la vigne en vue de constituer une liste des accessions des variétés conservées